



## Chrysomèle du maïs: l'insecticide qui sème la terreur

[www.leprogres.fr](http://www.leprogres.fr)

Le plan Ecophyto, mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche à la suite du Grenelle de l'environnement et à la demande du Président de la République, vise à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018, si possible.

# Plan écophyto 2018

moins de pesticides, c'est mieux

Le réseau de surveillance de la chrysomèle du maïs mis en place par le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a détecté depuis le 1er juillet 2009, 33 insectes dans les régions Rhône-Alpes, Alsace et Bourgogne [...]

L'objectif de la lutte contre cet insecte est d'éviter son installation et sa dissémination sur le territoire.

**Cette lutte nécessite un traitement insecticide** dans la zone où l'insecte est identifié, afin de respecter les contraintes de certaines exploitations agricoles.

Communiqué du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, 31 juillet 2009

**« Traiter maintenant, c'est inutile, dangereux et ruineux »**

« Ça fait dix ans que je n'ai pas mis un insecticide sur le maïs. Là, ils vont nous en coller une de ces doses ! » Depuis la semaine dernière, ce producteur de maïs de la zone focus de Leyment a « pris son bâton de pèlerin » pour aller voir les paysans concernés par le traitement de la chrysomèle.

Le progrès de Lyon, mardi 18 août 2009

Le docteur Jean-Marc Bonmartin est chercheur au centre de biophysique moléculaire du CNRS à Orléans. Selon lui,

**l'épandage par voie aérienne de delthamétrine, prévue pour la semaine prochaine à Leyment, est une catastrophe.**

« C'est pire que tout : 80 à 90 % de la substance partent dans l'atmosphère. »

progrès de Lyon, vendredi 6 août 2009

**« On va tout nous pourrir »**

Christine Rogié, 54 ans, ouvrière à Leyment. « On nous dit que la Terre est en danger et on vient nous bombarder d'insecticides. Il y a un double langage. On a mis du temps à construire nos petits potagers, sans aucun insecticide, et tout d'un coup on va tout nous pourrir. Les effets de ces produits m'inquiètent. Ma belle-fille est enceinte, le jour de l'épandage, je lui ai dit de partir. »

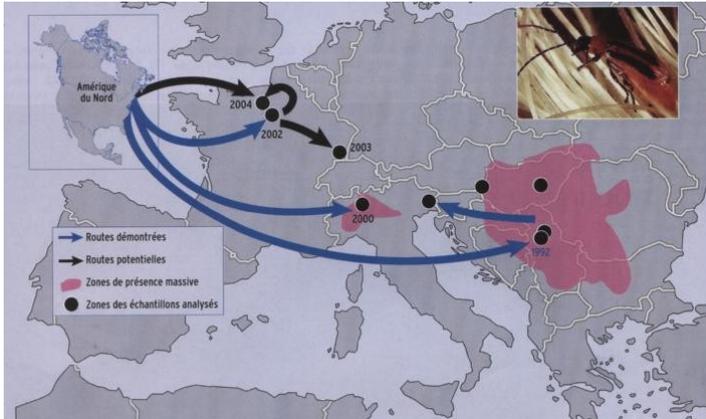
Le progrès de Lyon, mardi 18 août 2009

**Traitement contre la chrysomèle du maïs : les apiculteurs déplacent des milliers de ruches**

La voix de l'Ain, lundi 24 août 2009

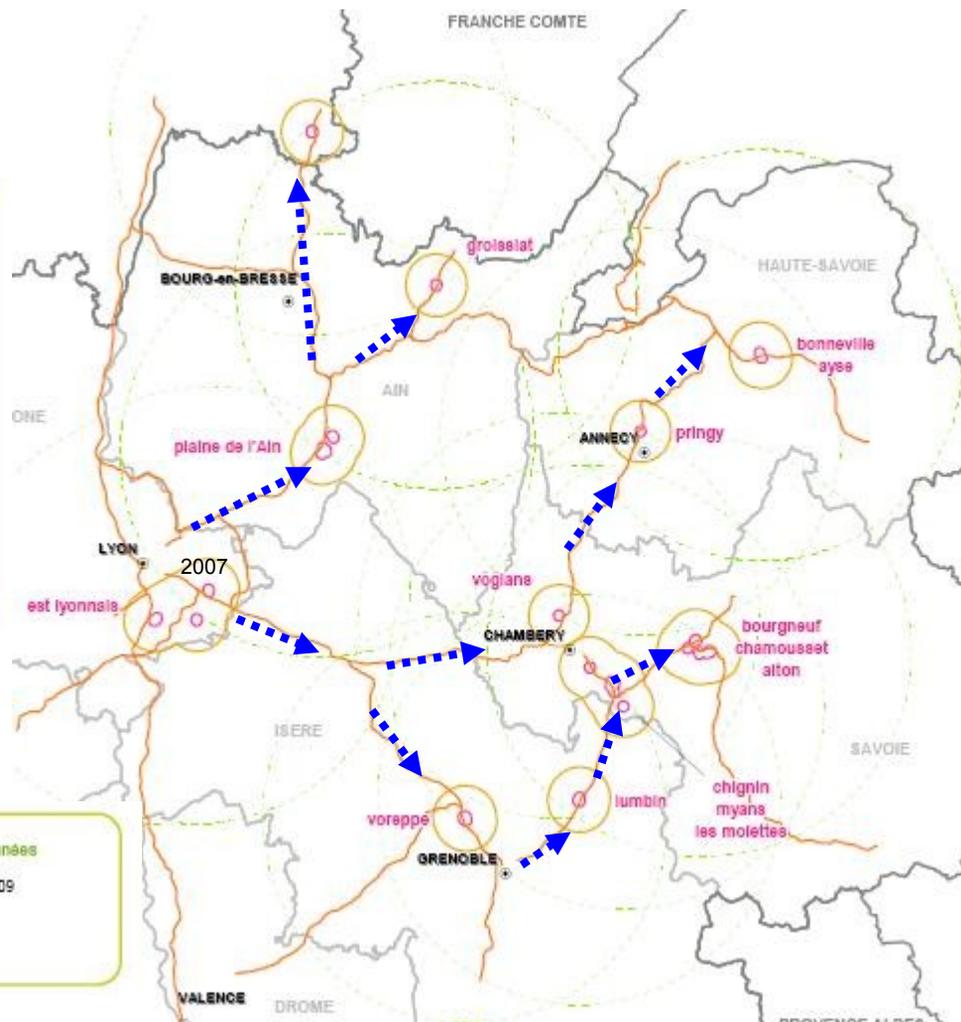
# Chronique d'une invasion

Arrivée pour la première fois en Europe en 1992 près de l'aéroport de Belgrade en Serbie et repérée en 2002 à proximité des aéroports parisiens, la chrysomèle (*Diabrotica virgifera virgifera*), est un coléoptère originaire des Etats-Unis dont les larves grignotent les racines du maïs. Cet insecte particulièrement voyageur et ravageur provoque de graves dégâts aux cultures. Dans le cas de fortes attaques, les pertes peuvent atteindre 80% du rendement des exploitations



« Alors qu'on pensait que les populations envahissantes d'Europe de l'Ouest venaient de la zone initialement contaminée, en ex-yougoslavie, les nouvelles méthodes ont montré que la plupart d'entre elles étaient en fait issues directement d'Amérique du Nord. »

A Estoup & T Guillemaud, dossier PLS n°65  
octobre-décembre 2009



La chrysomèle des racines du maïs a été identifiée pour la première fois dans la région Rhône-Alpes en 2007, dans un champ à côté de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry. Depuis, sa propagation semble suivre le tracé autoroutier (en orange sur la carte).

# Chrysomèle du maïs en France - Le point sur la situation : 31/07/2009 Paris

La chrysomèle des racines du maïs ne présente aucun danger pour l'homme. En revanche, il convient d'être vigilant en matière de lutte contre cet insecte ravageur. La chrysomèle peut générer des dégâts sur la culture du maïs dus aux larves qui, dans le cas de fortes attaques, peuvent entraîner 80% de perte de rendement dans les exploitations.

En France, la mise en place depuis 1999 d'un réseau de surveillance annuel sur l'ensemble du territoire a permis de détecter efficacement toute introduction et de maîtriser le parasite afin d'éviter sa dissémination. Ce réseau s'est densifié depuis 2002 pour passer de 300 à près de 2000 pièges sur l'ensemble du territoire. Il est implanté chaque année, en collaboration avec la profession, dans certaines régions, dans les cultures de maïs et à proximité des points d'entrée de l'insecte, notamment les aéroports et le réseau autoroutier.

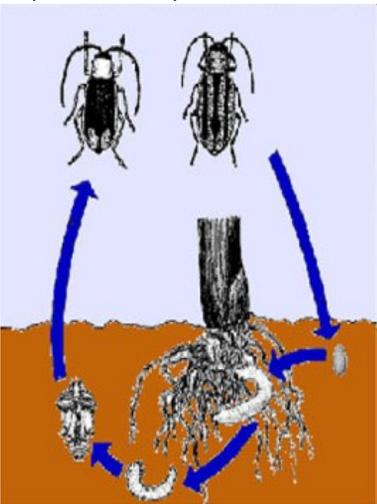
Les exploitants producteurs de maïs mettent en œuvre sous l'autorité des directions régionales de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt des mesures de lutte. L'objectif de la lutte contre cet insecte est d'éviter son installation et sa dissémination sur le territoire. Cette lutte nécessite un traitement insecticide dans la zone où l'insecte est identifié, afin de respecter les contraintes de certaines exploitations agricoles.

## Biologie d'un envahisseur

d'après T. GUILLEMAUD, Inra-CNRS-université de Nice-Sophia Antipolis .

### Les principaux dégâts sont occasionnés par les larves

L'hôte principal de *Diabrotica* est le maïs. La nuisibilité directe est due aux larves qui consomment les racines, affaiblissant la plante et provoquant la verse dans les cas de fortes attaques. En Amérique du Nord, on peut observer jusqu'à 80 % de perte de récolte.



### Une seule génération par an

Au cours de l'été, les adultes pondent dans le sol des oeufs blancs et ovales de moins de 0,1 mm de longueur qui hivernent dans le sol.

Après l'éclosion des oeufs au printemps, les larves migrent vers les racines des jeunes plants de maïs et s'en nourrissent jusqu'à ce que leur développement soit complet. Elles s'éloignent ensuite des racines et entre la fin du printemps et le début de l'été construisent une cellule de terre dans laquelle elles se transforment en nymphes de couleur blanche.

La sortie des adultes se réalise de fin mai à début juillet selon les régions et les conditions climatiques. Il n'y a qu'une seule génération par an, les adultes disparaissant à l'automne, après avoir pondu, à la faveur des premiers froids.

**Des distances de migration limitées :** Les adultes de *Diabrotica virgifera virgifera* restent la plupart du temps à proximité des champs de maïs dans lesquels ils sont nés. Toutefois, certains individus adultes peuvent parcourir des distances allant jusqu'à 40 km.



Photo : PZAGATTI, Insectes n° 127

Les adultes consomment le pollen des plantes et les soies chez le maïs à partir d'août. Ils se nourrissent également de feuillage lorsqu'il n'y a plus de pollen.

# Traitement de la chrysomèle du maïs par épandage de deltaméthrine en Rhône-Alpes : un nouveau risque de crise sanitaire et environnementale?

Paris, communiqué de presse du 20 août 2009

MDRGF



Alors qu'un champ de maïs situé dans l'Ain a été touché par une infestation de la chrysomèle du maïs et doit faire l'objet d'un épandage aérien massif d'insecticides, le WWF-France, le MDRGF (Mouvement pour le Droit et le Respect des Générations Futures) et la Mairie de la commune de Leyment redoutent des répercussions sanitaires et environnementales de ce traitement.

Cela fait maintenant quelques années que la chrysomèle, coléoptère dont la larve se nourrit des racines de maïs, est apparue sur le territoire français. Force est de constater que les luttes pesticides n'ont eu aucun impact sur cette espèce invasive. Devant une généralisation des alertes en France (Alsace, Bourgogne, Rhône-Alpes), le WWF-France et le MDRGF demandent à ce que des méthodes non chimiques et donc non polluantes et sans impacts potentiels sur la santé humaine soient appliquées.

« Alors que les épandages de pesticides par voie aérienne sont interdits en France, il est surprenant qu'une telle solution soit envisagée sur une parcelle de Maïs proche d'habitations et d'une ressource en eau potable. La question du risque sanitaire pour les riverains est entière, il faudrait à minima évacuer les populations à risque » précise Cyrille Deshayes du WWF-France. Le produit principal utilisé est la deltaméthrine qui est classé Toxique (T) et dangereux pour l'environnement (selon la base institutionnelle Agritox). Pourtant la législation sur les épandages aériens de mars 2004 interdit dans son article 5 l'utilisation des substances T ou T+ (Très Toxique) au sens de l'article L.5132-2 du code de la santé publique.

« L'utilisation de ces produits ne peut se faire au vu de leurs caractéristiques de toxicité et du fait que ses substances soient aussi classées comme Perturbateur Endocrinien par l'Union Européenne. Quel serait le prix à payer d'un point de vue sanitaire et quel bénéfice réel ? » s'interroge François Veillerette, Président du MDRGF.

En effet, la lutte chimique n'a rien prouvé sur les campagnes puisque la chrysomèle gagne toujours du terrain. L'agriculture se borne à une dépendance chimique alors que des solutions agronomiques alternatives existent. « La seule solution à long terme reste donc la rotation des cultures » précise Cyrille Deshayes. Le WWF et le MDRGF demandent donc aux Préfectures de revoir immédiatement leurs plans de lutte locaux, pour gérer cette crise et demandent au Ministère de l'Agriculture d'imposer la rotation de la culture de maïs sur l'ensemble du territoire national pour la campagne 2010.



Photo : france3.sud-bourgogne